Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9570511
Centre d'intérêt : 660

Cégep de Saint-Félicien.

Commission parlementaire sur l'enseignement collégial : mémoire du Cégep de St-Félicien / par le Conseil d'administration du Cégep de St-Félicien. -- [Saint-Félicien] : Cégep de Saint-Félicien, 1992.
13 p. , 28 cm + résumé (2 f.).

Titre de la couv.

Descripteur(s) : Relations collège-communauté * Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Le mémoire du Cégep de Saint-Félicien entend situer les enjeux du développement des communautés à l'endroit même où il est un outil primordial de développement régional. Comme tous les établissements des régions éloignées, le Cégep se considère comme le médecin du coin pour les demandes de sa communauté; il soutient qu'il ne peut compter que sur ses propres forces et doit développer un champ d'expertise pour offrir une médecine de qualité. Recommandations : p. 13.

95-70511-B

C-33R

70R

ASSEMBLÉE NATIONALE
REÇU

'92 OCT -2 14:35

Commission parlementaire sur l'enseignement collégial

Mémoire du Cégep de St-Félicien

(RÉSUMÉ)

par

le Conseil d'administration
du Cégep de St-Félicien

Septembre 1992

30000007061777

71-5155
706177

RÉSUMÉ

La présente commission parlementaire est une des premières qui porte essentiellement sur l'enseignement collégial et les Cégeps. Sont-ils si mal en point ?

Des universitaires proposaient l'an dernier que les Universités, en mal de financement ou de recrutement dans certaines régions, pouvaient très bien remplir ce rôle. Sommes-nous au premier épisode d'une seconde commission royale d'enquête sur les structures scolaires de notre système éducatif ?

Nous ne croyons pas utile de réduire la réflexion à un débat académique sur «qui» est le mieux placé pour donner le service à la population ou sur des modifications à la structure des cégeps. Il ne faut pas confondre les moyens et les finalités que sont les besoins de nos communautés. Nous ne croyons pas que «déshabiller quelqu'un pour en habiller un autre» constitue une saine économie, ni une réponse aux problèmes que vit le système éducatif au Québec. «Déshabiller les régions éloignées pour habiller les régions urbaines» ne répond en aucune façon aux problèmes de développement des régions-ressources du Québec.

Comment traiterons-nous le problème des décrocheurs permanents, les 20-50 ans, condamnés à l'assistance sociale ? Le problèmes des jeunes décrocheurs, les 14-20 ans, qui deviendront des décrocheurs permanents ? Le problème de nos diplômés qui ne savent pas écrire ? Les problèmes de formation de la main-d'oeuvre face aux changements structuraux de l'économie et des entreprises ? Le problème de recyclage, de mise à jour de la main-d'oeuvre ? Le problème de formation des adultes ? Le problème des pertes d'emplois, des travailleurs disqualifiés par les changements structuraux de l'économie, par les fermetures d'usines, par des secteurs socio-économiques où le Québec n'est plus compétitif ? Les problèmes d'adaptation et de symbiose entre les systèmes sociaux, économiques, culturels et éducatifs ?

Les régions-ressources, les régions éloignées vivent ces problèmes de façon plus catastrophique parce qu'elles ont moins de marges de manoeuvre, un poids politique et économique moins élevé. Elles vivent déjà les problèmes d'isolement, de disparités, de déclin de leurs villes mono-industrielles, d'exode des jeunes, de ressources qui s'épuisent...

Il faut revenir à l'essentiel et comprendre la problématique, la réalité que vivent nos communautés du Lac St-Jean. Tout comme beaucoup de communautés des régions-ressources, de régions éloignées. Lorsque l'on veut apporter des remèdes, il faut bien diagnostiquer la maladie. Or, nous avons souvent l'impression que les «docteurs» sont assez loin de nos malades.

En région, un cégep est un outil de développement régional. La question est donc de comprendre les besoins de nos communautés, de voir en quoi le cégep est utile, pertinent pour répondre à leur développement économique, social, culturel et éducatif. Un cégep de région doit être près du malade pour comprendre sa maladie et adapter le remède. Face aux demandes de la communauté, on nous demande d'être le «médecin du coin», de pratiquer une médecine de brousse, mais d'offrir une médecine générale de qualité en réponse aux multiples maladies de développement de nos communautés.

Ainsi le mémoire du Cégep de St-Félicien entend situer les enjeux du développement des communautés à l'endroit même où il est un outil primordial de développement régional.

La conclusion et les recommandations:

.... «Les remèdes d'un médecin de région qui pratique une médecine de brousse et qui espère avoir les moyens pour pratiquer sa spécialité... la médecine générale en région-ressources»...

Avec toutes les convictions que notre expérience de vie en région, de détermination à offrir un enseignement de qualité et de volonté à innover dans nos pratiques de formation et de gestion, nous, membres du Conseil d'administration du Cégep de St-Félicien, recommandons à Madame la Ministre et aux membres de la Commission parlementaire, bien humblement, mais avec sincérité,

1- **d'appliquer avec prudence et réserve des approches «normatives» de gestion des programmes professionnels dans le réseau où la viabilité des petits collèges est affectée au plan de l'accessibilité et de la diversité des programmes professionnels ;**

2- **de réserver aux <u>petits</u> cégeps de région, de façon délibérée et exclusive, des programmes professionnels qui correspondent à la formation de la main-d'oeuvre dans les créneaux spécifiques au développement de la région afin de compenser les phénomènes de disparités régionales;**

3- **de contribuer à l'établissement et au respect d'une vocation viable aux <u>petits</u> cégeps de région, par des programmes spécifiquement réservés et exclusifs, afin que leur dynamisme, leurs capacités d'innover, leur potentiel de développement lui-même soient reconnus comme possibles;**

4- **et, dans l'élaboration et l'application des diverses politiques de gestion et des programmes de répartition des ressources de la DGEC, de fournir aux cégeps de région, de leur réserver les conditions et contributions nécessaires afin qu'ils ne soient continuellement acculés à des conditions de survie, mais que les règles d'équité et de justice distributive soient réelles et effectives.**